

Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

BE

ANNULATION D'UNE CÉDULE HYPOTHÉCAIRE

1.

Débitrice: **Country La Prévôté SA PA: Willy Boivin**, Rue de Chadefontaine 19, **2740 Moutier**
2.

Remarques:

La cédule hypothécaire sur papier au porteur, selon désignation ci-après : Cédule de Fr. 100'000.00, ID.015-2002/001284 inscrite le 21.12.1990 PJ 015-1990/1896/0, droit de gage individuel, grevant en 3ème rang le feuillet no 1067 du ban de Moutier, Habitation, 338 m², Chadefontaine 19, 2740 Moutier, a été radiée au registre foncier par suite de réalisation forcée de l'immeuble pré-décrit, exproprié à la société débitrice susmentionnée.

Le détenteur du titre ci-dessus est sommé de le remettre sans délai à l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Rue Centrale 33, 2740 Moutier.

Toute aliénation ou mise en gage de ce titre radié sera punie comme escroquerie.

L'annulation de la cédule hypothécaire ci-dessus est intervenue conformément à l'art. 69 ORFI (Ordonnance du Tribunal fédéral sur la réalisation forcée des immeubles).

Moutier, le 20 juin 2013.

Office des poursuites et de
faillites du Jura bernois
Dép. poursuites
2740 Moutier

00932975